

Revin MAG'



JOURNAL D'INFORMATION du CONSEIL MUNICIPAL - Mars 2009 - N° 4

Conseil Municipal Jeunes : des idées plein la tête



0% d'augmentation de la fiscalité locale.
Les orientations budgétaires pour 2009...

Ça s'est passé à Revin



Vœux du
Député Maire
et du Député
Junior en
présence
de J.M. Delizée
Secrétaire d'Etat
du gouvernement
Belge



Le Parc Rocheteau
décoré



Départ en retraite



Remise de médaille du travail
le 6 janvier 2009



Remise du chèque
à l'Association Positif 08



La gagnante
du concours



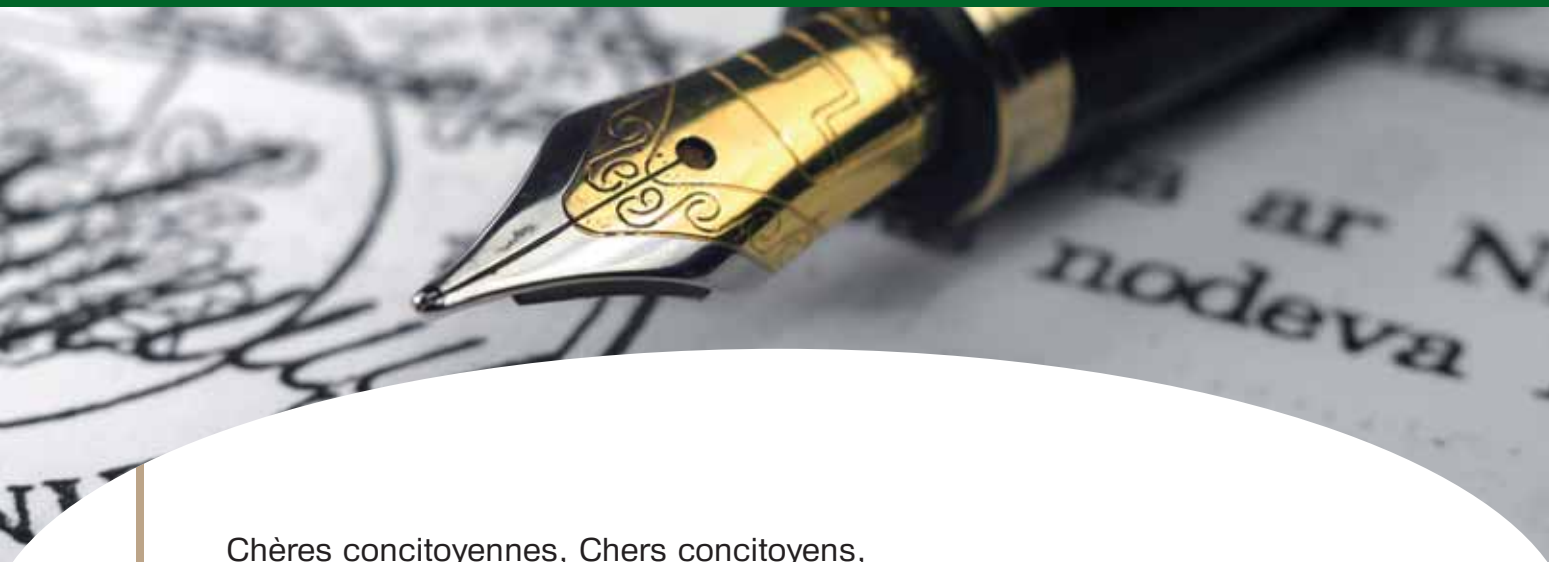
Repas des Anciens à l'Espace Lenoir
le 8 janvier 2009



Concours des Cartes de Noël / UCAR

Sommaire

Ça s'est passé à Revin	Page 2
Edito du Maire	Page 3
Du programme à l'action	Page 4
Ça bouge à Revin	Page 5
La fiscalité à Revin	Pages 6 et 7
La page environnement	Page 8
Infos pratiques	Page 9
Libre expression	Page 10
Des revinois à l'honneur	Page 11
A vos agendas	Page 12



Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Ne nous résignons pas

La situation économique et sociale dans notre ville comme ailleurs dans le département est et va continuer à être particulièrement difficile en 2009.

Ce n'est pas une raison pour se résigner.

Lors de la présentation de nos orientations budgétaires, nous avons proposé de ne pas augmenter la part communale de la fiscalité locale pour ne pas pénaliser davantage le pouvoir d'achat des Revinois et de maintenir notre niveau actuel d'endettement. Nous devons faire face à une perte de dotations de près de 430 000 euros soit l'équivalent de dix points de fiscalité ou encore d'une diminution de 25% de notre capacité d'investissement. Merci M. Sarkozy !

Bâtir un budget 2009 dans ces conditions n'est pas simple. Pour autant, nous continuerons à investir pour préparer l'avenir. Investir c'est aussi donner de l'activité et de l'emploi aux entreprises.

Nous aurons certes des choix qui ne seront pas faciles à faire. Certains investissements devront faire l'objet d'une programmation pluriannuelle

Situation difficile certes, mais volonté politique de l'équipe municipale de continuer à honorer nos engagements. Cette volonté nous la traduirons dans le budget 2009.



Philippe VUILQUE
Votre Député Maire

Du programme... à l'action

Année 2008 : quelques réalisations marquantes :

■ Le Four à Pain dans la cour Jean MACE :

C'est un bel ouvrage qui a été édifié dans la cour de la salle des repas située Quai Quinet. Le four à pain conçu et réalisé par les services techniques de la ville a nécessité six mois de travail. A noter que ce projet a fait l'objet d'un avis positif de l'Architecte des Bâtiments de France



Au début des travaux

à la fin des travaux



■ Un club house refait à neuf au stade Camille Titeux



Les travaux de reconstruction du club house ont commencé en juillet pour se terminer mi novembre. Carrelage, peintures... le bâtiment a fait l'objet d'une rénovation complète. Le Club, avec l'aval du conseil municipal, a décidé de baptiser ce club house Théo Kandula du nom d'un ancien joueur et dirigeant du club.

■ Du nouveau au camping

Le camping propose désormais la location de deux mobile homes. Les usagers du camping municipal auront aussi l'heureuse surprise de découvrir un hall d'accueil à l'emplacement des anciens sanitaires. D'une surface avoisinant les 30 m², il permettra aux campeurs de s'abriter par temps de pluie. Réalisé dans la continuité des autres bâtiments, les services techniques se sont attachés à reprendre les mêmes couleurs. Cette réalisation sera sans nul doute très appréciée des vacanciers.



Le conseil municipal jeune au travail

Le 11 février, le conseil municipal jeune s'est réuni afin de définir son programme de travail.

Le Maire a procédé à la présentation du fonctionnement et des objectifs du conseil municipal jeunes. Le rôle et le fonctionnement des différentes commissions ont ensuite été abordés.

Un responsable pour chaque commission a été désigné:

- Jeunesse et Sport : Zeghdane Camélia
- Affaires Scolaires : André Laura
- Environnement Travaux : Liebaux Antoine
- Petite Enfance : Zottowlos Romain.

Afin de se familiariser avec le fonctionnement de la mairie, le CMJ visitera prochainement les différents services.

Ils envisagent également de visiter l'Assemblée Nationale. Soucieux de la communication, les conseillers municipaux jeunes ont fait part de leur souhait de réaliser rapidement un blog afin de se faire connaître.

De nombreuses idées ont d'ores et déjà germé dans la tête de nos jeunes élus : élaboration d'un annuaire des associations sportives de Revin, la réalisation d'une piste cyclable, réfection de certains trottoirs, sensibilisation de leurs cadets du primaire à l'environnement.

Bien décidés à se retrousser les manches, les conseillers municipaux jeunes ont décidé de se réunir au minimum un jeudi par mois à 18 h afin de réfléchir et de travailler ensemble.



Le site Internet de la ville évolue.



Certains l'auront sans doute constaté, le site Internet de la ville a fait l'objet d'un « relooking ».

Nous avons souhaité offrir à nos administrés comme aux visiteurs, un site convivial, réactif, complet et surtout ouvert à toutes et à tous. En effet, www.ville-revin.fr s'est offert un nouveau design. De plus, il est

désormais totalement accessible aux handicapés.

Nous avons réalisé un petit sondage qui montre que 60% des internautes ayant fréquenté le site l'apprécient. Des résultats encourageants.

La salle des Repas située quai Quinet bientôt baptisée.

Le 5 février dernier, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la proposition de donner le nom de Jean Luc CARON à la salle des Repas située Quai Quinet. Jean Luc CARON a longtemps œuvré pour la commune. Entré au conseil municipal en 1977 il disparaît brutalement en 2005, alors qu'il était adjoint aux affaires scolaires. Le conseil municipal en place tenait à lui rendre hommage pour son engagement au service de la collectivité. Une cérémonie d'inauguration aura lieu fin avril début mai.



Domicile Service Antenne locale Interval

En tant qu'association intermédiaire, notre but est d'embaucher des personnes dépourvues d'emploi et en grande difficulté afin de les mettre à disposition des collectivités, associations, entreprises et particuliers.

Interval peut intervenir sur des tâches diverses telles que :

- ✓ le jardinage (tonte des pelouses, taillage des haies, bêchage, ramassage des feuilles etc.)
- ✓ le ménage (repassage, lavage des vitres, du sol, nettoyage de printemps etc.)
- ✓ l'aide à domicile (garder les enfants, faire vos courses, tenir compagnie, aide aux devoirs etc.)
- ✓ nettoyage des pierres tombales
- ✓ les petits travaux de bricolage (peindre les volets, détapisser, fixer une étagère)
- ✓ le service et le ménage en extra pour un baptême, un mariage, une fête.
- ✓ Réalisation des travaux de secrétariat.

Toutes les formalités administratives (déclaration, fiche de paie, accident du travail, etc) sont prises en charge par Domicile Service. Chaque début de mois, le client reçoit une facture correspondant aux travaux effectués.

De plus chaque année, une attestation récapitulative du total des sommes engagées permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu.

**Pour contacter Domicile Service,
il suffit de composer le 03 24 40 44 77**

d'expliquer le type de prestation souhaité. L'encadrant technique d'insertion, Monsieur Philippe PAPIER établira une estimation, trouvera la personne adéquate et suivra la réalisation de vos travaux.

Le garage Peugeot s'étend et devient Peugeot Citroën

C'est une belle structure qui a ouvert ses portes courant décembre. En effet, le garage Peugeot s'est agrandi et propose désormais la marque Citroën.

Avec une superficie doublée c'est aujourd'hui une grande vitrine qui s'offre à nous. Bravo à Monsieur Jérôme Poulat pour cet investissement qui nous l'espérons contentera les revinois.



La Région en soutien du développement économique

Dans le cadre du dispositif « Envol », consistant à soutenir la création, la reprise d'entreprise, le Conseil Régional a accordé deux subventions :

- 7600 euros à Monsieur Corradini pour la création de sa boulangerie pâtisserie épicerie située rue Jean Macé.
- 7600 euros à Monsieur Simon pour avoir repris l'activité de taxi à Revin

Naissance - Mariages et Décès en 2008

Pour l'année 2008, ce n'est pas moins de 95 naissances qui ont été déclarées à la mairie de Revin. Si le nombre de filles est plus important, on observe cependant une remontée des naissances masculines (40 garçons pour 55 filles)

Parallèlement, nous avons enregistré sur la commune le décès de 65 revinois.

Le différentiel entre les naissances et les décès est donc positif ce qui pour notre ville est rassurant et permet un certain optimisme pour l'avenir.

Le nombre de mariage, quant à lui, est le strict reflet de la tendance nationale puisque 25 mariages ont été célébrés à la mairie de Revin. Il importe de spécifier que seuls les mariages sur le territoire de la commune sont comptabilisés.

Recensement :

Combien sommes-nous à Revin au 1^{er} janvier 2009 ?

**Population municipale : 7 910
Population comptée à part : 198
Population totale : 8 108**

- Qu'est ce que la population municipale ?

Elle comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.

- Qu'est ce que la population comptée à part ?

Il s'agit des personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

- Personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune.
- Les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études.
- Les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune
- Les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté sur une autre commune (maison de retraite, foyers et résidences sociales, communautés religieuses, casernes, établissements militaires.)

La fiscalité I

Dans quelques semaines, le conseil municipal discutera du budget primitif 2009.

Dans la discussion sur les orientations budgétaires, nous avons annoncé que nous n'augmenterons pas les impôts locaux pour ne pas, en cette période de crise grever encore le pouvoir d'achat.

Il nous est apparu intéressant de vous rappeler certaines données.

- Quelle a été l'attitude de la ville de Revin depuis 1997 :

Année	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Total
Augmentation fiscale votée par le CM de Revin	2,57%	0%	0%	0%	0%	0%	2%	0,8%	3%	0%	0%	0%	8,37%

Durant la même période, l'inflation était d'environ 21%

- Quelle est l'évolution de la taxe d'habitation ?

	Taux 2001	Taux 2008	évolution
Département des Ardennes	7,12%	9,09%	27,66%
Charleville Mézières	17,47%	20,31%	16,25%
Sedan *	14,512%	22,78%	56,97%
Rethel	10,78%	12,51%	16,04%
Givet *	11,27%	12,72%	12,86%
REVIN	16,86%	17,86%	5,93%
Vouziers *	11,53%	13,41%	16,30%

(* taux communal + taux intercommunal)

Source : l'Ardennais du 18 novembre 2008.

- Quelques éléments comparatifs de la fiscalité locale (référence : site Internet : www.alize2.finances.gouv.fr)

1. taux de la taxe d'habitation en 2007

A Revin : 17,86%

Moyenne strate nationale : 14,46%

2. base d'imposition de la taxe d'habitation (euro/ habitant)

A Revin : 486 euros

Moyenne strate nationale : 1064 euros

3. produit de la taxe d'habitation (euros/ habitant)

A Revin : 84 euros

Moyenne strate nationale : 179 euros

4. valeur locative brute moyenne

A Revin : 1797 euros (valeur 2008)

Moyenne strate nationale : 2852 euros (valeur 2006)

5. cotisation moyenne de la taxe d'habitation (valeur 2006)

A Revin : 247 euros

Moyenne strate nationale : 338 euros

6. produits des impôts locaux (euros /habitant)

A Revin : 426 euros

Moyenne strate nationale : 648 euros

7. potentiel fiscal qui mesure la richesse d'une commune (euro/habitant)

A Revin : 501 euros

Moyenne strate nationale : 802 euros

(* strate : communes de 5000 à 10 000 habitants n'appartenant à aucune intercommunalité)

- Quelques éléments sur l'endettement de la ville (référence : finance active du 30/09/2007)

	Capital restant dû	Taux moyen	Durée résiduelle
Budget ville	7 642 160,02 €	4,45%	12,43 ans
Budget ainissement	1 936 055,19 €	5,49%	16,51 ans
Budget eau potable	723 497,45 €	4,61%	16,64 ans
Budget immeuble locatif	434 253, 62 €	5,71%	17,03 ans
Budget camping	128 447,31 €	4,22%	10,13 ans
Budget forêt	10 937,16 €	0,25%	21,75 ans
TOTAL	10 875 350,75 €		

Le nombre d'emprunts est de 65, répartis auprès de 7 établissements prêteurs.

Ces chiffres nous montrent que depuis des années, la fiscalité à Revin est des plus raisonnables. Ils montrent également que nous sommes très défavorisés par notre situation économique et sociale.

DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE 2009 : intervention du Député Maire

Nous abordons le débat d'orientation budgétaire dans un contexte économique et social particulièrement difficile : chômage partiel chez Ideal Standard, difficultés chez OXAME, report de l'investissement chez Electrolux, licenciement chez IMPRESSION SA, etc...

Le débat d'orientation budgétaire a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les **priorités** et les **évolutions** de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité.

Dans ce contexte national et départemental, les collectivités sont en premières lignes et doivent faire face.

Pour autant nous sommes également confrontés à une crise structurelle de financement dont l'Etat porte l'entière responsabilité :

- transferts de charges partiellement compensés
- plafonnement des recettes fiscales
- diminution des dotations :
- DGF (Dotation Global de Fonctionnement) : - 37 000 €
- DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) : - 38 127 €
- DSR (Dotation de Solidarité Rurale) : - 31 000 €
- FDTP (Fonds Départemental de Taxe Professionnelle) : - 253 000 €
- Compensation pour perte de bases d'imposition à la taxe professionnelle : - 63 939 €

Asphyxier les collectivités, c'est appauvrir les Français.

Pour notre commune, la situation nationale et le contexte socio-économique local auront des conséquences financières importantes.

Rappelons quelques chiffres pour REVIN :

- un taux de chômage « officiel » de 16,5 %
- une baisse démographique importante 8108 habitants (- 11,7% depuis 1999)
- revenus moyens par ménage très inférieur à la moyenne départementale (11 800 €/an contre 14 000 €)



Dans ce contexte :

- Les bases fiscales, qui ne sont pas de la responsabilité de la ville, seront revalorisées de 2,5 % pour les propriétés bâties et de 1,5 % pour les propriétés non bâties.
- Les bases des deux principales entreprises (Electrolux et Ideal Standard) sont annoncées en baisse avec pour conséquence une perte d'environ 30 000 € pour la ville.

L'encours de la dette, après avoir augmenté entre 2005 et 2007, est redescendu en 2008 à son niveau de 2004 et cette année, il va encore baisser de 350 000 € ; cela étant dû à la volonté de l'ancienne équipe de limiter l'emprunt à 300 000 € en 2008. Pour autant la capacité de désendettement augmente en raison de la baisse de l'épargne brute et passe de 4 ans en 2003 à 6 ans en 2009.

Notre capacité d'investissement va donc elle aussi se réduire et donc réduire nos marges de manœuvres.

Les revinois, surtout en période de crise n'attendent pas de nous des promesses sans lendemain, ils souhaitent au contraire que nous agissions en gestionnaires responsables et avec une vision pour leur ville et les futures générations.

Nous vous proposons dans ces orientations budgétaires : 4 objectifs :

- **1^{er} objectif** : ne pas augmenter la fiscalité locale pour ne pas pénaliser encore le pouvoir d'achat des revinois et maintenir notre endettement à son niveau actuel. C'est un effort de solidarité que nous faisons envers les revinoises et revinois qui vont avoir une année 2009 difficile.

- **2^{ème} objectif** : continuer à investir pour soutenir l'activité économique et préparer l'avenir

- **3^{ème} objectif** : continuer à améliorer le cadre de vie, la solidarité, l'attractivité et le développement durable...

- **4^{ème} objectif** : continuer à honorer nos engagements.

Nous prévoyons la possibilité en cette période de crise d'augmenter le budget du CCAS : augmentation à définir selon les besoins.

Pour les écoles, nous maintiendrons les crédits de 2008 en 2009.

Les subventions aux associations, seront maintenu à leur niveau de 2008 sauf cas exceptionnel.

En 2009, notre capacité d'investissement sera d'environ 1 700 000 euros contre 2 165 800 euros en 2008

A noter que nous ne pourrions malheureusement pas bénéficier du dispositif de remboursement anticipé du FCTVA (fonds de compensation de la TVA) mis en place dans le cadre du plan de relance. Ce dispositif qui intègre tous les budgets (budgets annexes compris) dans le calcul de la moyenne des investissements ne nous permettra pas de faire l'effort d'investissement supplémentaire que nous avions envisagé.

Le choix de nos investissements que nous débattons au budget primitif sera donc très contraint.

Nous aurons des choix à faire car nous ne pourrions pas tout faire. Mais ce qui est sûr c'est que nous continuerons à investir pour préparer l'avenir.

La page environnement

Comment faire un tri sélectif efficace ?

Un comportement soucieux de l'environnement commence par un tri rigoureux de ses déchets.
Le tri des déchets d'emballages ménagers représente en moyenne 47 kg par an et par habitant.
La collecte sélective a permis d'économiser **1,8 million d'équivalent CO2** en 10 modes de collecte différents

- 42 millions d'habitants disposent d'un mode de collecte sélective en porte-à-porte
 - 50 millions d'habitants disposent d'un mode de collecte sélective en apport volontaire pour le verre
 - 222 collectivités locales, représentant 25,5 millions d'habitants, sont engagées dans une démarche d'optimisation
- Trier, c'est bien ; bien trier, c'est mieux ! Car si chacun d'entre nous a la possibilité de trier, certains ne trient toujours pas, d'autres le font de façon sporadique, et ceux qui trient bien pourraient un jour perdre leur motivation ... alors voici un petit rappel pratique :

MEMO TRI

Dans mon sac/bac JAUNE



Les briques alimentaires



Les emballages métalliques (acier et alu)



Uniquement les flaconnages plastiques (bouteilles, flacons, bidons) même les "gras" (huile, mayonnaise, ketchup, vinaigrette)



Les papiers et les cartons

Les bouteilles et flacons plastiques ainsi que les briques alimentaires peuvent être **écrasés**.
Merci de laisser les **bouchons** sur les bouteilles pour qu'ils soient recyclés.

Pas besoin de rincer ou laver les emballages, ils le seront à l'usine de recyclage : économisons l'eau !

Dans le CONTENEUR A VERRE

Les pots, bocaux et bouteilles en verre sans bouchon, ni capsule ni couvercle



Attention aux erreurs de tri !

- Voici les plus fréquentes :
- pots de yaourt, crème fraîche
 - boîtes en plastique (viennoiseries, de conservation, crudités...)
 - films plastiques des packs d'eau, de lait... ou autour des revues
 - polystyrène (boîte d'œufs, barquettes de viande, fruits...)
 - couverts, assiettes, gobelets en plastique
 - papiers hygiéniques
 - pots de fleurs, sacs de sable, d'engrais



Des associations au service de l'économie

L'Adie a fêté son 20^{ème} anniversaire fin 2008

L'Adie est une association nationale loi 1901, reconnue d'utilité publique créée en décembre 1988 par Maria Nowak. La présidente de l'Adie a été la première à transférer le microcrédit en France en s'inspirant de l'expérience de la Grameen Bank créée par Mohammad Yunus, Prix Nobel de la Paix 2006.

Avec plus de 51 000 entreprises et 62 000 emplois créés, l'Adie est le principal opérateur de microcrédit en France. En 20 ans, l'Adie a contribué à améliorer l'environnement institutionnel du microcrédit et des microentreprises en utilisant son expérience de terrain pour proposer des mesures de simplification et d'allègement des charges sociales. Elle couvre aujourd'hui l'ensemble du territoire grâce à une présence nationale qui lui permet de proposer des services de proximité y compris dans des zones isolées et dans les DOM-TOM.

Depuis l'origine, l'Adie est restée fidèle à la finalité du microcrédit en se concentrant sur une double mission :

- Elle propose des prêts de 500 à 5 500 € pour les personnes en difficulté, qui n'ont pas accès aux banques et qui souhaitent créer ou développer leur entreprise dans divers domaines comme la vente ambulante, la restauration, le bâtiment, ou l'esthétique... tous les métiers y sont représentés.
- En plus de cette aide financière, l'Adie accompagne les porteurs de projet avant, pendant et après la création de leur entre-

prise pour augmenter leurs chances de réussite en proposant un service personnalisé selon leurs besoins et différentes formations : « Bien Démarrer », « Vendre sur les marchés », « Gagnez des clients », « Gagnez du temps ».

Si vous aussi vous avez une idée que vous souhaitez concrétiser, vous pouvez contacter l'Adie au 0800 800 566 (n° gratuit depuis un poste fixe), un rendez-vous sera fixé avec Prescillia REGARDIN qui est la conseillère crédit des Ardennes.

Pour ceux qui souhaitent s'impliquer dans une action sociale, l'Adie recherche également des bénévoles pour assurer le suivi de ces créateurs d'entreprise en quête de réussite.



**Pour plus d'informations,
n'hésitez pas à consulter
notre site Internet
www.adie.org.**



La Boutique de Gestion Ardennes,

Un acteur du développement et du renouveau des territoires

La Boutique de Gestion Ardennes a pour mission de soutenir et d'accompagner dans leur projet des personnes souhaitant créer leur propre activité. Elle est membre du Réseau National des Boutiques de gestion. Ce réseau constitué en 1980, fédère aujourd'hui 400 implantations autour de la charte « initiative et solidarité » qui pose un principe éthique ; pour que le droit d'entreprendre soit ouvert à tous et que l'acte d'entreprendre ne soit pas isolé.

En soutenant la création et le développement des petites entreprises, en favorisant les initiatives individuelles, en accompagnant les créateurs tout au long du projet, en assurant un suivi de la jeune entreprise, la Boutique de Gestion Ardennes crée des activités économiques et des emplois et participe activement à la revitalisation du tissu économique et au développement local.

Vous accompagner dans ...

- L'étude de la faisabilité de votre projet de création ou reprise d'entreprise,
- La réalisation de votre étude de marché,
- L'établissement d'une stratégie et des prévisions économiques,
- Le choix du statut juridique, fiscal et social,
- La finalisation de votre dossier de création d'entreprise et du plan d'affaires,
- La mobilisation des ressources techniques et financières pour démarrer et développer votre activité.

En partenariat avec la Mairie de Revin, la Boutique de Gestion Ardennes met en place une permanence bi mensuelle pour renforcer son ancrage territorial et jouer un rôle facilitateur auprès de toutes les personnes porteuses d'un projet de création ou de reprise d'entreprise.

NOS MISSIONS

Vous accueillir, vous orienter...

- Ecouter, répondre à vos questions,
- Clarifier votre projet et repérer les étapes de sa réalisation,
- Valider vos objectifs,
- Définir un plan de travail,
- Identifier les aides techniques et financières adaptées à votre projet.



**Contact : Nathalie Berrahma
Boutique de Gestion Ardennes
14 avenue de l'industrie
08000 Charleville-Mézières
Tel : 03 24 32 79 86
Courriel :
bg-ardennes@orange.fr**

Un conciliateur de justice à votre service

Le conciliateur a pour mission de régler à l'amiable les différends portant sur les droits dont les intéressés ont libre disposition.

Il n'est ni juge ni médiateur de justice. Il peut être saisi soit par une des parties concernée soit par le Juge d'Instance.

Son action concerne pour l'essentiel : des conflits individuels entre particuliers et artisans ou entreprises, du désaccord entre fournisseur et client, les troubles de voisinage, les dettes impayées, les malfaçons, les litiges de la consommation, les problèmes locatifs ou de copropriété.

Attention, il n'est pas compétent pour le droit de la famille, les litiges avec l'administration, les litiges entre employeurs et employés (prud'hommes)

*Jean Paul ROYAUX
vous reçoit au tribunal d'instance
de Rocroi place d'Arme Bureau
au rez de chaussée le 1^{er} et 3^{ème}
mardi de chaque mois
de 9 h à 12 h et sur RDV*

*Les rendez vous peuvent être pris
par téléphone (03 24 54 11 22)
ou par courrier au près du
Tribunal d'instance de Rocroi.*

Intempéries : les services municipaux sur la brèche

Comme vous avez pu le constater, les services municipaux n'ont pas chômé cet hiver pour dégager et saler les routes et les rues de notre commune.

Pour veiller à la sécurité des usagers, au fonctionnement des transports et maintenir l'activité économique de la ville, un service d'astreinte est mis en place pendant toute la période hivernale. Les interventions sont effectuées 24 h /24 h et 7 jours/7.

La commune dispose de deux saleuses l'une installée sur un 4x4 et l'autre sur un camion. Les deux véhicules ont chacun leur circuit lié à la configuration des lieux. Le 4x4 pour les routes les plus pentues et le camion pour les grands axes.

Dans un deuxième temps, lorsque la circulation des grands axes ne pose plus problème, les véhicules interviennent pour libérer les voies annexes.

Majorité

Quelques réflexions sur la démographie.

Entre 1999 et 2006

- La population française a augmenté de 3 000 000 d'habitants conséquence de l'allongement de l'espérance de vie et d'un taux de fécondité record pour les françaises.
- La région Champagne Ardenne a perdu 3500 habitants. C'est l'unique région française dans ce cas. Mais en y regardant de plus près, on constate que notre région s'inscrit dans l'arc de cercle formé par les régions frontalières de la Belgique, du Luxembourg et de l'Allemagne qui sont les grandes perdantes du dernier recensement.
- Le département des Ardennes voit sa population diminuer de 4477 personnes.
- Enfin la commune de Revin a perdu 1053 habitants soit une diminution de 11,7 %. Si on se réfère à la population totale qui incluse la population municipale et doubles comptes, elle passe de 9141 en 1999 à 8108 en 2006. La baisse est réellement importante pour notre commune.

Quelles sont les principales causes de cette chute ?

- Le manque d'emplois.
- Les emplois existants dépendent trop de la seule métallurgie. Il n'y a pas de diversité industrielle
- La quasi-absence d'emplois tertiaires
- Une desserte de la commune qui n'est pas digne du 21^{ème} siècle
- Très peu de possibilité pour les jeunes d'espérer trouver un emploi sur place. A la fin de leurs études, ils partent souvent en région parisienne ou dans le sud de la France.

Quelles sont les conséquences de cette chute ?

- moins d'habitants donc moins de consommation
- diminution des revenus financiers de la commune (subventions de l'Etat proportionnelles à la population, impôts)
- diminution des effectifs scolaires
- maisons et commerces vides
- vieillissement de la population

Quelles conclusions la ville doit elle déduire de cette baisse démographique ?

- Moins de ressources pour la commune mais, **il est inimaginable de combler cette perte par une hausse massive des impôts locaux.** Ceux qui demeurent n'ont pas à être pénalisés. Il faudra donc que la commune s'adapte à une diminution de son budget.
- De même, **il n'est pas envisageable d'emprunter davantage ;**
- Et pourtant les revinois demanderont toujours, et c'est logique, les mêmes services. Il faudra toujours ramasser les ordures ménagères, éclairer les rues, réparer les rues etc.
- **Obligation est donc faite de réaliser des économies sans pénaliser les revinois.** C'est le travail qui attend la majorité du Conseil Municipal, sans tarder, dès la préparation du budget primitif 2009.

Alain ROY

Pour le groupe des élus socialiste

Parti Communiste

Expression libre PCF

Ils veulent tordre le cou aux mairies

Les années se suivent et deviennent de plus en plus dur.

un vrai casse tête pour les communes !

Relation de cause à effet, l'Etat est de moins en moins généreux.

Nouvelle volonté du gouvernement, les concours de l'Etat aux collectivités seront soumis à la même norme d'évolution que les dépenses de l'Etat soit 0% en volume.

Pour rappel, les collectivités ont déjà eu à subir une baisse importante du montant de leurs dotations suite à la suppression du contrat de croissance et de solidarité dans le cadre de la loi de finance 2008.

Le projet de la loi de finance pour 2009 prévoit à périmètre constant, une actualisation prévisionnelle de 2% représentant une hausse des crédits.

L'inflation prise en compte est nettement inférieur à celle que subissent les collectivités locales.

L'annonce télévisée de Nicolas SARKOZY du 05 février 2009 envisage la suppression de la Taxe Professionnelle d'un trait de plume sans annoncer de compensation pour les communes.

Ils sont en train de nous "tordre le cou" en disant que les collectivités vont tellement bien que si on leur donne moins, elles se débrouilleront quand même.

Lors de l'orientation budgétaire, il a été annoncé 0% d'augmentation d'impôts locaux pour la ville de REVIN. Le programme proposé par la gauche est maintenu.

Oui les collectivités sont bien meilleures gestionnaires que l'Etat grâce à des budgets votés en équilibre. D'un côté, l'Etat demande aux collectivités d'assumer de plus en plus de charges et dans le même temps il réduit les dotations afin de permettre au gouvernement de respecter sa propre discipline budgétaire.

Bernard LEMPEREUR,
Pour le groupe Communiste

Opposition

La dernière réunion du conseil municipal a principalement porté sur les orientations budgétaires de l'année 2009.

Le constat est clair. Les recettes fiscales sont en baisse. Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte, en particulier, la baisse de la population (le nouveau décompte connu depuis plusieurs années est officialisé : 8108 habitants), ce qui entraîne de fait, la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'état.

Pour différentes raisons, d'autres dotations sont également affectées, en particulier, le fond départemental de taxe professionnelle - 253 000 euros.

La perte totale de recette est évaluée à 426 000 euros.

Un bon point pour la majorité municipale, les taux d'imposition des différents impôts n'augmenteront pas (néanmoins, ils augmentent toujours par le jeu de la réévaluation des bases fixée par l'état).

Il est aussi satisfaisant de constater que cette même majorité a pris conscience qu'il fallait faire des économies sur les charges de fonctionnement notamment sur les charges de personnel. Deux postes et demi d'employés faisant valoir leurs droits à la retraite ne seront pas remplacés.

Pourquoi être au pied du mur pour réagir. L'année dernière, nous avons tiré la sonnette d'alarme « les finances commu-

nales sont en alerte orange, voire rouge ». Malgré cela, les indemnités des élus ont été fixées au maximum et un poste dispendieux de directeur de cabinet a été créé. C'est très regrettable.

Deuxième volet très important des orientations budgétaires, l'investissement.

Certains projets proposés sont incontournables et justifiés (réfection de la rue A.Camus- économies d'énergie - travaux à l'école de la boulangerie pour l'accueil des élèves de la maternelle Sartnizon), d'autres sont contestables et nous les contestons avec force (même si monsieur le député maire essaie de nous convaincre que rien n'est fixé à ce stade). Par exemple, la réfection de l'éclairage de la place de la république. Pourquoi ces travaux ? En aucun cas, les considérations esthétiques personnelles ne doivent influencer sur l'intérêt général.

Une parenthèse sur l'aménagement de la place Mirabeau, le coût des travaux sera de 45 000 euros. Dans le contexte actuel, est-ce la priorité ? A vous de juger.

Il y a tant d'autres projets urgents : la route du malgré-tout par exemple ou encore la recherche active du foncier pour relancer l'économie locale à moyen terme sans attendre la fin de la crise pour y réfléchir. Il faut s'en donner les possibilités en

cherchant les finances auprès des soutiens habituels et de l'Europe.

Autre projet qui a été démocratiquement voté, la médiathèque.

Compte tenu des éléments évoqués ci-dessus et le coût de l'étude du projet estimé à 50 000€ pour 2009, nous avons fait la proposition concrète suivante :

- L'emplacement de cette nouvelle construction, place de la campagne, privera Revin de l'unique grande place que nous sommes bien contents de trouver pour certaines manifestations. C'est pourquoi, nous proposons d'implanter la dite médiathèque dans les locaux du collège Briand qui doit rejoindre le collège G.Sand à la rentrée 2009.

L'infrastructure de la partie basse du collège, ancienne école primaire, qui a été rénovée récemment et entièrement par le conseil général conviendrait à ce projet.

La crèche y trouverait facilement sa place et une maison des associations pourrait y avoir son siège. Affaire à suivre bien entendu !

Nous avons été écoutés mais serons nous entendus ?

Mmes LAYGUE et DUMON
Mrs CANOVAS et ROSE

Des Revinois à l'honneur

Concours des Maisons Illuminées Remise de Prix

En partenariat avec l'office du Tourisme, comme chaque année, a été organisé, un concours des maisons décorées et illuminées.

Le jury a comptabilisé 32 candidats dans trois catégories différentes. :

- Catégorie 1 : avec Jardin : 8 candidats
- Catégorie 2 sans jardin : 16 candidats
- Catégorie 3 immeubles : 8 candidats

La notation du jury s'est fait selon les critères suivants : l'illumination sur 5, la décoration sur 5, l'originalité sur 5 et la vue d'ensemble sur 5.

Le jury était constitué de 6 membres du conseil municipal jeune et de 6 adultes.

La remise des prix a eu lieu le 16 janvier dernier en salle des mariages. L'ensemble des participants ont reçu une décoration de Noël et les gagnants se sont vus offrir un panier garnis.

La liste des gagnants ;

Dans la catégorie Immeuble :

- 1^{er} SCIACCA Roselyne
- 2^{ème} DRUARD André
- 3^{ème} DELARUE Jean Paul

Dans la catégorie Jardin :

- 1^{er} PERLOT Jean Marie
- 2^{ème} BEROUDIAUX Jean Claude
- 3^{ème} LEMONIER / GUILLAUME Béatrice
- 4^{ème} BERNARDO Marie France
- 5^{ème} DOS ANTOS PIRES Lucienne

Dans la Catégorie sans jardin :

- 1^{er} PALMEIRA Nathalie
- 2^{ème} BEAUPERE Mauricette
- 3^{ème} SWITEK Jean Michel
- 4^{ème} MILLARD Jean
- 5^{ème} PIERRE Xavier
- 6^{ème} PARIER Monique
- 7^{ème} GUILLAUME Fernand



Un repas sous le signe de la bonne humeur

Le 8 janvier 2009, le traditionnel repas de Noël offert par le CCAS aux anciens du Parc Rocheteau, s'est déroulé pour la première fois en dehors des murs du foyer C'est en effet, à l'espace Lenoir de la cité scolaire Jean Moulin qu'invités et élus se sont retrouvés.

Servi par les élèves, sous la surveillance de leur professeur, chacun a pu apprécier la qualité du menu :

- amuse bouche et champagne
- noix de saint jacques en croûte de saumon
- civet de sanglier et son accompagnement
- fromages
- macaronade de pistaches aux framboises
- café

Le repas terminé, la convivialité a pris toute sa place, avec les chants des uns et les histoires drôles des autres.



David GUERINY va bénéficier de l'aide au permis de conduire :



Agé de 24 ans David Gueriny est actuellement en formation à l'ARPEJ. A raison de 3 stages de quinze jours par an, cela n'est pas toujours aisé lorsqu'on ne dispose que d'un vélo pour se déplacer

David Guériny perçoit bien une indemnité de stage mais quand on connaît le coût d'un permis de conduire, il n'est pas facile de financer tout seul.

Ayant eu connaissance de l'aide à l'obtention du permis de conduire mis en place par la ville de Revin, il décide de se lancer et de déposer un dossier.

C'est au sein de l'association de Tennis de

table qu'il réalisera les 60 heures que la mairie lui demande en contrepartie de la participation financière au permis de conduire.

Interrogé sur ce que cette aide représente pour lui, « une bonne initiative de la mairie et un sérieux coup de pouce si tout va bien, j'aurai mon permis dans trois mois.» A la question de savoir si la contrepartie lui semble justifiée c'est instinctivement qu'il rétorque « on n'a rien sans rien.»

Bonne chance David pour l'obtention de votre permis de conduire.

A vos agendas

DEMANDEZ LE PROGRAMME

Mars 2009

Salle Jean Vilar

- Du 1^{er} au 8 : Création La Strada
- Les 9 et 10 : Bureau National des allogènes pour les scolaires
- Le 11 : Bureau National des allogènes
- Le 13 : Cinq de Cœur « chasseurs de sons »
- Le 19 : Faubourg des Goualantes pour les scolaires
- Le 20 Paris est un village par le merle moqueur
- Le 27 : Spectacle : « Les Signes »

Le programme de la Salle des Sports

- Le 08 : Loto Colombophiles
- Le 14 : Soirée dansante organisée par l'ALPE
- Le 21 : Loto de l'UMR

Le programme de la salle polyvalente

- Le 08 : Journée de la Femme (organisée par l'association Arc en Ciel)

Salle des repas Quai Quinet

- Le 07 : Soirée de l'USR

Avril 2009

Salle Jean Vilar

- Le 03 : Irish Coffe (Merle Moqueur)
- Le 06 : Boite noire et bâton d'argent
- Les 8 et 9 : Rencontres Académiques de Danses UNSS
- Le 11 : Concert de l'UMR
- Le 15 : Spectacle Bruno COUPE
- Le 17 : Spectacle POPECK

Le programme de la salle des sports

- Le 04 : Loto FMH
- Le 05 : la course du Malgré Tout organisée par le GRAC
- Les 8 et 9 : Rencontres académiques de Danses UNSS
- Les 18 et 19 : Fête Franco Portugaise
- Le 25 : Loto des Jeunes Sapeurs Pompiers

La halle polyvalente

- Le 26 : Fête association Franco Turque

Salle des Repas Quai Quinet

- Les 25-26 : Salon Multimédia par l'AREL (également sur la maison espagnole)

Les Mascarades de Revin

Journée carnavalesque, nouvelle formule,
Les mascarades de Revin auront lieu le

DIMANCHE 22 MARS 2009
PLACE JEAN JAURÉS de 16h00 à 20h00

Soucieux de maintenir ce rendez-vous dans un climat festif et sécurisé, l'Office de Tourisme, l'Union Musicale Revinoise, Caravel, l'AREL, Revin Multi Sports, le Centre Social d'Orzy, Arc en Ciel, Les Petites Mains Revinoises et Anim' Disco vous invite à venir nombreux fêter l'arrivée du printemps en couleurs.

Animations permanentes et variées

Avec le concours de

- Les Djembés de l'AREL
- l'Union Musicale Revinoise
- La Musique d'Aiglemont
- La Danse Country de Haybes
- Les Amis Réunis de Bogny-sur-Meuse
- Anim' Disco



et aussi

- Concours du meilleur Déguisement (enfants, adultes, groupes)
- Danses des parapluies
- Stand Maquillage
- Embrassement du mannequin
- Etc...

Puis pour renouer avec la tradition d'Antan
BAL COSTUMÉ - Salle Des Sports de 20h00 à 23h00
Animé par Anim' Disco - Entrée gratuite

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE



ATTENTION !

Pour la sécurité de tous, notamment des plus petits, l'usage des bombes de mousse, pétards, pièces d'artifice, d'œufs et tout autre corps dur sont interdits par arrêté municipal.

ATELIER SANTE VILLE Les prochains rendez-vous

4 groupes de travail thématiques ont été mis en place depuis la restitution publique du diagnostic en octobre 2008. Ces espaces permettent aux professionnels de spécialités différentes et aux habitants de se rencontrer, d'échanger, et de travailler ensemble sur les thèmes inhérents aux besoins détectés.

En voici les prochains rendez-vous :

GROUPES DE TRAVAIL	MARS 2009	LIEU
ADDICTIONS ET HYGIENE DE VIE	JEUDI 12 10 H / 12H	MAIRIE de REVIN Salle des Commissions
ACCES AUX SOINS	VENDREDI 13 9H30 / 11 H 30	
PERSONNES AGEES	VENDREDI 27 9H30 / 11H30	

Si vous souhaitez participer à l'un de ces ateliers, nous vous invitons à vous inscrire au préalable auprès de :
Madame HELARY, Animatrice ASV
CCAS de Revin - 54 rue Victor Hugo - 08500 REVIN
Tél : 03 24 41 56 33 - e-mail : cucs-sante@ville-revin.fr

A l'écoute des citoyens

Vous nous avez accordé votre confiance il y a près d'un an de cela maintenant.

Afin de faire un premier bilan et échanger avec vous sur les problèmes que vous rencontrez et les questions que vous vous posez, nous vous proposons une série de réunions de quartier en avril. :

- **2 avril à 18 h** : Réunion de Quartier : ORZY salle familiale
- **3 avril à 18 h** : Réunion de Quartier des Bois Bryas : (salle au-dessus de l'ancienne école)
- **9 avril à 18 h** : Réunion de Quartier de la Bouverie : ancienne cantine
- **10 avril à 18 h** : Réunion de quartier de la Campagne : bar de la salle des sports
- **16 avril à 18 h** : Réunion de quartier du Centre : salle 6

La chorale en concert

Samedi 21 mars à 20h30 Eglise de Braux à Bogny sur meuse Concert RETINA en faveur de la lutte contre les maladies de la vue.

Samedi 28 mars à 20h30 Salle des fêtes de Renwez concert.

Dimanche 17 mai, Chorales en Fêtes 17 h salle Jean Vilar. Chante ma Vallée invite les Chorales "Grain de folie" de Montcy notre Dame, et "Cécilia" de Vouziers.

Dimanche 21 juin Fête de la musique à la chapelle de la Bouverie (heure à définir).